



Délibération du conseil municipal
Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente mai à dix-huit heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMUZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Sébastien BUSSY, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY, Valérie VILLARD

Excusés
avec pouvoir: Véronique DOCK, 1ère adjointe au maire, pouvoir donné à Patrick MÉANT
François FERRETTI, 4ème adjoint au maire, pouvoir donné à Yolande AFFRE

Excusée: Marie-Claire LIORET, conseillère municipale.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Patrick MÉANT, a été nommé secrétaire de séance.

1- Rénovation énergétique de la salle polyvalente de Balan
Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Ain

Monsieur le Maire explique que le dispositif « Pacte de territoire » lancé par le conseil départemental de l'Ain en 2021 pour une première période de 3 ans, est renouvelé pour une seconde édition couvrant la période 2024/2026. Il expose également que dans le cadre de ce dispositif, le Département de l'Ain conforte son rôle de partenaire de proximité des collectivités territoriales et renforce son soutien aux projets d'investissement des communes.

Au vu du projet d'aménagement de la salle polyvalente communale dont une partie importante des travaux portera sur la rénovation énergétique du bâtiment, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Ain, au titre de l'axe « rénovation écologique » du dispositif Pacte de territoire.

Construite en 1981, la salle polyvalente avait pour vocation d'accueillir les activités sportives, culturelles et scolaires de la commune et afin de répondre à des nouveaux besoins de la population, l'usage du bâtiment a évolué au fil des années.

A partir de la rentrée scolaire 2025, la salle polyvalente accueillera la cantine scolaire, aujourd'hui localisée dans les locaux de la Maison familiale rurale (MFR) Balan. Pour assurer un usage conforme de la salle, permettant de restructurer les différents espaces, tout en réalisant des économies d'énergie, des travaux d'aménagement structurels et énergétiques sont nécessaires.

La présente demande de subvention porte sur la tranche concernant les travaux de rénovation énergétique qui représentent une enveloppe de 463 500€ HT du coût global du projet estimé à 1 033 350€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement

Dépenses		
Travaux	Montant HT	Montant TTC
Travaux de rénovation énergétique	463 500€	556 200€
Montant total des travaux	463 500€	556 200€

Recettes		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres	92 700€	20 %
Sous-total autofinancement	92 700€	20%
Etat - Fonds Vert	185 400€	40%
Etat - DETR	92 700€	20%
Département de l'Ain - Pactes de territoire	92 700€	20%
Sous-total subventions	370 800€	80%
TOTAL	463 500€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précédemment citée.

2- Construction d'un court de tennis couvert communal sis au complexe sportif de Balan
Rénovation énergétique de la salle polyvalente de Balan
Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR 2024

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement, l'Etat propose des aides aux collectivités territoriales dans le domaine de la construction et la rénovation des bâtiments publics.

Au vu du projet d'aménagement de la salle polyvalente communale dont une partie importante des travaux portera sur la rénovation énergétique du bâtiment, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Construite en 1981, la salle polyvalente avait pour vocation d'accueillir les activités sportives, culturelles et scolaires de la commune et afin de répondre à des nouveaux besoins de la population, l'usage du bâtiment a évolué au fil des années.

A partir de la rentrée scolaire 2025, la salle polyvalente accueillera la cantine scolaire, aujourd'hui localisée dans les locaux de la Maison familiale rurale (MFR) Balan. Pour assurer un usage conforme de la salle, permettant de restructurer les différents espaces, tout en réalisant des économies d'énergie, des travaux d'aménagement structurels et énergétiques sont nécessaires.

La présente demande de subvention porte sur la tranche concernant les travaux de rénovation énergétique qui représentent une enveloppe de 463 500€ HT du coût global du projet estimé à 1 033 350€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement

Dépenses		
Travaux	Montant HT	Montant TTC
Travaux de rénovation énergétique	463 500€	556 200€
Montant total des travaux	463 500€	556 200€
Recettes		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres	92 700€	20 %
Sous-total autofinancement	92 700€	20%
Etat - Fonds Vert	185 400€	40%
Etat - DETR	92 700€	20%
Département de l'Ain - Pactes de territoire	92 700€	20%
Sous-total subventions	370 800€	80%
TOTAL	463 500€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précédemment citée.

3- Rénovation énergétique de la salle polyvalente de Balan

Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre du Fonds vert 2024

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement pour accélérer la transition écologique dans les territoires, l'Etat a lancé en janvier 2023, le fonds vert destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Au vu du projet d'aménagement de la salle polyvalente communale dont une partie importante des travaux portera sur la rénovation énergétique du bâtiment, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de l'axe 1 « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » du fonds vert.

Construite en 1981, la salle polyvalente avait pour vocation d'accueillir les activités sportives, culturelles et scolaires de la commune et afin de répondre à des nouveaux besoins de la population, l'usage du bâtiment a évolué au fil des années.

A partir de la rentrée scolaire 2025, la salle polyvalente accueillera la cantine scolaire, aujourd'hui localisée dans les locaux de la Maison familiale rurale (MFR) Balan. Pour assurer un usage conforme de la salle, permettant de restructurer les différents espaces, tout en réalisant des économies d'énergie, des travaux d'aménagement structurels et énergétiques sont nécessaires.

La présente demande de subvention porte sur la tranche concernant les travaux de rénovation énergétique qui représentent une enveloppe de 463 500€ HT du coût global du projet estimé à 1 033 350€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement

Dépenses		
Travaux	Montant HT	Montant TTC
Travaux de rénovation énergétique	463 500€	556 200€
Montant total des travaux	463 500€	556 200€
Recettes		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres	92 700€	20 %
Sous-total autofinancement	92 700€	20%
Etat - Fonds Vert	185 400€	40%
Etat - DETR	92 700€	20%
Département de l'Ain - Pactes de territoire	92 700€	20%
Sous-total subventions	370 800€	80%
TOTAL	463 500€	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précédemment citée.

4- Décision modificative n°1 - Budget commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une erreur de plume a été commise lors de la saisie du budget. En effet, le montant saisi sur le comptes 002 (Résultat d'exploitation reporté) est de 69 422.63 euros au lieu de 69 222.63 euros.

De ce fait, il est nécessaire d'ajuster ce montant afin que le budget soit correct. Il est donc proposé de déduire de 200 euros le montant du compte 002 (recette de fonctionnement) et de déduire de 200 euros le compte 60632 (dépense de fonctionnement - Fourniture de petits équipements) afin que la section de fonctionnement reste équilibrée.

Il propose la décision suivante :

Décision modificative n° 1	
RF - CHAPITRE 002 « Résultat d'exploitation reporté » ARTICLE 002 « Résultat d'exploitation reporté »	- 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité, VALIDE la décision modificative comme détaillée ci-dessus,
CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Questions diverses

Sans sujets.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 2 juillet 2024.

Adopté le 2 juillet 2024.

Fin de séance 18h40

Patrick MÉANT



Patrick MÉANT
Maire de Balan

